

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
12409

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2018  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT****OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par  
la fondation Hôpital Ambroise Paré.****Opération : travaux d'investissement pour le développement de l'activité du bloc opératoire  
et du secteur endoscopie de l'Hôpital Européen (13003 Marseille).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Depuis 2010, le Conseil départemental accompagne la fondation Hôpital Ambroise Paré, d'abord pour la phase de création de l'Hôpital Européen, puis dans le cadre de son développement.

Ainsi, le Département a apporté sa garantie d'emprunt pour permettre à l'hôpital Européen de bénéficier des emprunts indispensables à son activité. Au total, le Département a garanti près de 90 M€(2010 et 2016) sur un investissement global de 254 M€

Après une période de démarrage complexe en 2013, l'activité de la structure connaît désormais un rythme soutenu. La fondation prévoit désormais de développer son offre en créant de nouveaux espaces de soins. La réalisation de travaux d'investissement pour 11,7 M€ permettra le développement de la chirurgie ambulatoire et endoscopique au sein de l'hôpital. Pour ce financement, la fondation a obtenu deux prêts. Un prêt à garantir de 4,5 M€ auprès de la Banque Postale et un prêt de 4,7 M€ auprès de la Caisse d'Épargne déjà accepté sans demande de garant. L'équipement mobilier sera financé par crédit-bail pour 2,6 M€ La fondation sollicite la garantie départementale, à hauteur de 50%, pour le prêt La Banque Postale (soit 2,3 M€). La ville de Marseille est également saisie en qualité de co-garant, pour la part complémentaire de 50%.

Par ailleurs, l'encours garanti de la fondation Hôpital Ambroise Paré auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône s'élève au 01/01/2018 à 83 M€ Cet encours représente 6,48% de l'encours garanti des organismes HLM et 5,87% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par le Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL